



Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juillet 2021

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Patrick CAGNIN, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Marie-Christine GRIFFON, Philippe SARRY, Brigitte SARRAZIN, Amélie DORIN

Excusés : Emilie LESCUT, Fabienne DARGAUD, Daniel DUMONTET Thierry MICHEL,

Suppléants : Jean THOREUX (excusé), Marie Thérèse CHAPELIER (absente)

Animateur de séance : Philippe SARRY

Secrétaire de séance : Thierry IGONNET

Participait sans voix délibérative : Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 14 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

▪ -Délibérations du mois

Les délibérations prises lors de la dernière séance sont rappelées à l'assemblée.

▪ Election d'un adjoint

Suite à la décision de Thierry MICHEL, annoncée lors de la séance du 10 mai 2021, de démissionner de sa fonction d'adjoint au maire tout en conservant son mandat de conseiller municipal, confirmée par courrier du 14 juin à M le Préfet de Saône et Loire, ce dernier l'a acceptée avec effet au 06 juillet 2021 en application des dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application des dispositions de l'article L2122-14 du CGCT, il est procédé avec effet au 1^{er} juillet 2021 à son remplacement.

Au premier tour de scrutin, Alain GUERIN est élu adjoint au maire à la majorité absolue, avec 10 voix pour et une abstention.

L'ordre du tableau du conseil municipal est modifié en conséquence comme suit :

- 1^{er} adjointe : Annie VOUILLON
- 2^{ème} adjointe : Brigitte SARRAZIN
- 3^{ème} adjoint : Daniel DUMONTET
- 4^{ème} adjoint : Alain GUERIN
- Conseiller municipal délégué : Patrick CAGNIN
- Conseiller municipal : Thierry MICHEL
- Conseillère municipale : Nathalie LAPALUS
- Conseillère municipale : Marie-Christine GRIFFON
- Conseillère municipale : Emilie LESCUT
- Conseiller municipal : Jérémy PETITJEAN
- Conseillère municipale : Fabienne DARGAUD
- Conseiller municipal : Ludovic MICHEL
- Conseillère municipale : Amélie DORIN
- Conseiller municipal : Philippe SARRY

Suppléants :

- Marie-Thérèse CHAPELIER
- Jean THOREUX

▪ Travaux et projets en cours

○ Maison de santé

- Patrick CAGNIN informe le conseil municipal
 - De l'installation d'un lavabo dans le bureau de coordination au 1er étage, par l'entreprise CONECT, pour un montant de 1 492€46 HT (1 790€95 TTC), afin qu'il soit plus polyvalent en fonction des besoins.
 - Des travaux de finitions à terminer pour septembre,
 - Qu'un contentieux est en cours avec l'entreprise SECOBAT
- Le projet ayant rapidement attiré plus de professionnels qu'escompté, mais manquant toujours de médecin, le maire indique qu'il faut d'ores et déjà prévoir une extension. Il présente une proposition de l'Atelier Mireille ROULLEAU (groupement ROULLEAU, BECA, CHAPUIS, PROJELEC) pour une mission de maîtrise d'œuvre en deux phases :
 - Etudes : esquisse, AVP (APS, APD), PRO, ACT
 - Travaux (DET, AOR)

Cette proposition se décompose en :

- Mission de base : 9.50% du montant HT des travaux
- Mission complémentaire EXE : 1.50 % du montant HT des travaux
(Études d'exécution = plans d'exécution, y compris études thermiques, spécifications à l'usage du chantier, quantitatif par lot), soit 11% du montant final HT des travaux (hors mission complémentaire pour établissement de la note de calcul thermique et cahier des charges tel qu'EFFILOGIS, le cas échéant.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accepter la proposition de l'Atelier Mireille ROULLEAU aux conditions énoncées ci-dessus,
- charge le maire ou un adjoint de rechercher tous les financements possibles, auprès notamment de l'Etat (DETR, DSIL), la région BFC (appels à projets, plans de relance, Effilogis...), du département, sans que cette liste soit pour autant exhaustive.
- Le maire indique que, le projet d'installation de Mme DELUBRIAT n'ayant pu aboutir à ce jour et compte tenu de la pénurie de médecins annoncée sur le territoire, plusieurs médecins, ayant annoncé leurs départs de la maison médicale de Tramayes à la fin de l'année 2021, à l'initiative et en concertation avec Joël PARISOT une réflexion est engagée avec le département pour étudier la possibilité d'accueil d'un ou plusieurs médecins salariés du centre de santé départemental. Cette option, si elle venait à aboutir, ne permettrait pas pour autant la création d'une SISA, étape obligatoire pour l'obtention d'aides au fonctionnement et au recrutement d'une coordinatrice pour les professionnels de santé. Ce qui crée une charge supplémentaire pour la commune et les professionnels de santé et complexifie le fonctionnement dans cette attente. Il évoque enfin d'autres pistes susceptibles d'être explorées dans ce contexte de pénurie, telle que la recherche de praticiens étrangers.

○ Travaux et aménagements en centre bourg

Patrick CAGNIN effectue un point pour l'assemblée, concernant les travaux à réaliser et leurs plannings respectifs.

- **Travaux d'assainissement et d'Alimentation en Eau Potable (AEP) – Entreprise PETAVIT :**

Les travaux de réfection Grande rue sont achevés depuis le 7 juillet.

Au Matray ils se poursuivront pendant 2.5 semaines à compter du 19 juillet ;

Rue de Trécourt pour 5 semaines à compter du 30 août, nécessitant l'interruption de la circulation pendant 1 ou 2 jours.

Les raccordements du Lion d'Or seront réalisés début octobre.

- **Travaux Electricité, Eclairage et Téléphone – Entreprise SERPOLLET :**

Le poste de transformation à l'angle de la place du Matray sera remplacé pour une performance accrue. Suivront les travaux d'alimentation basse tension (BT), de génie civil pour le téléphone et l'éclairage public, puis la réfection des trottoirs.

- **Travaux d'aménagement des espaces publics – Entreprise THIVENT :**

Les travaux sont interrompus pendant la période estivale et devraient reprendre de manière échelonnée :

- fin septembre, sous réserve de diagnostics, programmes et accords en cours d'obtention, pour les secteurs de la rue de Saint Cyr, accès au collège, parking des gîtes de groupes,
- fin octobre jusqu'à mi-novembre, place du Matray, rue de Matray et rue de Trécourt,
- jusqu'à fin décembre, mi-janvier au Lion d'or et Grande rue.
- Les entreprises JONDEAU et VOUILLON achèveront les travaux de serrurerie et de maçonnerie en novembre et décembre.
- L'entreprise ID VERDE terminera les plantations au cours de l'hiver 2021 / 2022 suivant l'avancement des travaux de VRD.

○ Lion d'Or

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal de la pose des fenêtres en cours d'achèvement, de la livraison de l'ossature bois au cours de la deuxième quinzaine de juillet et de la réalisation des travaux d'isolation dans l'été.

Sauf incident, la fin des travaux est attendue fin janvier pour une livraison fin février 2022.

○ Rénovation, extension de l'école maternelle

Patrick CAGNIN rappelle que le programme de l'opération comprend notamment la rénovation des locaux existants avec pour objectif d'atteindre le niveau minimal de performance énergétique (Créf-40%) exigé par la région Bourgogne Franche Comté (BFC) pour pouvoir prétendre au dispositif d'aides EFFILOGIS.

Il explique qu'au stade des études d'avant projet, l'étude de faisabilité d'autoconsommation solaire photovoltaïque a révélé que l'installation d'une centrale en autoconsommation totale était pertinente. De plus, la production d'énergie renouvelable, en partie comptabilisée dans les calculs, permet d'atteindre le niveau énergétique supérieur (Créf-60%) exigé par la région BFC pour pouvoir prétendre au dispositif d'aide EFFILOGIS bonifié.

Par ailleurs, la note de calcul thermique fait apparaître que la Température Intérieure de Confort (TIC) du bâtiment rénové est proche de la TIC de référence.

Un problème d'inconfort existe dans les locaux et des travaux d'amélioration sont nécessaires.

Ainsi, pour répondre à ces enjeux, des travaux supplémentaires sont nécessaires et comprennent :

- L'installation d'un générateur photovoltaïque en autoconsommation,
- L'installation d'un puits canadien pour le système de ventilation

Ces modifications impactent le montant du projet. Initialement fixé à 655 000 € HT, puis à 811 000 € HT à la phase APD, le coût des travaux est désormais estimé à 843 400 € HT.

En conséquence, les honoraires dus au maître d'œuvre s'en trouvent affectés, uniquement pour la mission de base et croissent de 74 630 € HT à 93 470 € HT (missions complémentaires comprises), calculs sur la base d'un taux d'honoraires maintenu à 10% pour la mission de base.

Cette plus-value de 18 840 € HT représente une augmentation d'environ 25.24% du montant total du marché initial, justifiant la passation d'un avenant pour prestations supplémentaires dans les conditions fixées aux articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique.

Dans ces conditions, il présente et propose à l'assemblée :

- un projet d'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, pour modification du programme au stade des études PRO,
- d'affermir les tranches optionnelles des marchés de contrôle technique (CT), Coordination Sécurité Protection des Salariés (CSPS) et de Maîtrise d'œuvre (Moe).
- De délivrer les ordres de service (OS) correspondants

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire ou un adjoint à

- signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre tel que présenté,
- signer les décisions d'affermissement des tranches optionnelles des marchés de CT, CSPS et de Moe
- délivrer les OS correspondants

Patrick CAGNIN informe que le permis de construire est en cours de dépôt, que la date de lancement de la consultation des entreprises sera conditionnée par la demande de financement EFFILOGIS et pourrait être différée compte tenu d'un contexte actuellement non favorable en matière d'approvisionnement en matériaux.

○ Maison des Patrimoines

Alain GUERIN indique que

- l'APS pour la construction de la halle sera produit fin juillet début août par le cabinet d'architecture EJO,
- de la rédaction en cours, en lien avec les services de l'Agence Technique Départementale (ATD), du projet de marché concernant la muséographie,

○ Locaux commerciaux – Immeuble Besson Moiroud 1, rue de la Clayette - Tabac-Pressé

Annie VOUILLON quitte l'assemblée

Patrick CAGNIN et Thierry IGONNET informent que Mme Fabienne SAUNIER, nouvellement locataire, souhaite effectuer des travaux de mise en conformité, accessibilité et sécurité de son local. Les travaux projetés consistent :

- Au remplacement des devantures par du vitrage de sécurité anti-effraction,
- Au remplacement des portes d'entrées, en dotant l'entrée principale d'une porte automatique,
- A la pose de rideaux métalliques en acier galvanisé,

Pour un montant global de 17 817 € HT, 21 380€40 TTC, selon devis qu'elle a fait établir par la menuiserie VOUILLON.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre en charge, directement ou en compensation de Madame SAUNIER si elle engage les travaux, le remplacement des vitrines et portes. En fonction des aides que pourraient obtenir Madame SAUNIER, de la part résiduelle qui restera à charge de Madame SAUNIER, la commune participera au financement des rideaux métalliques.

Annie VOUILLON rejoint l'assemblée

○ **Rénovation d'un ensemble immobilier en centre bourg (Immeubles, Condemine, Peypoux, Canard, Roux)**

Alain GUERIN rappelle au conseil municipal que la mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) de cette opération a été confiée au cabinet d'architecture Atelier du Triangle. Il indique que les relevés de géomètres complémentaires sont en cours, de la nécessité de constituer un groupe de travail pour une réunion de lancement programmée vendredi 16 juillet.

○ **Petite Ville de Demain**

Le maire informe l'assemblée

- de la signature de la convention « petite Ville de Demain » qui a eu lieu à la sous préfecture de Chalon le 5 juillet, en présence de Mme la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, de M Préfet de Saône et Loire, du Président de la CCSCMB, des maires de Dompierre les Ormes, Matour, Tramayes, Pierreclos.
- du recrutement d'une cheffe de projet, commune aux quatre communes et à la communauté de communes SCMB, en la personne de Mme Sandra ALEKSY.
- De l'enclenchement à venir de la phase d'élaboration de l'ORT

○ **Etude de faisabilité photovoltaïque STARENCO**

Patrick CAGNIN rappelle à l'assemblée des études de faisabilité conduites par la société STARENCO concernant deux projets d'installation de panneaux voltaïques, aux ateliers municipaux d'une part et à la piscine d'autre part.

Il ressort de ces études que ces deux projets sont viables et qu'une solution en autoconsommation serait pertinente à la piscine malgré un fonctionnement saisonnier de l'établissement.

Il indique qu'en complément des études de rentabilité peuvent être commandées en complément, pour un montant de 1 191€ l'unité. Et que le coût de l'étude de faisabilité est déductible de la commande en cas de confirmation avant le 16 juillet.

Le conseil municipal confirme son intérêt pour ces études. Le maire ou un adjoint commandera les études de rentabilité.

Les prochaines étapes, si le conseil souhaite poursuivre seront la constitution des dossiers :

- « Droit à construire » : pour le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme
- « Droit à produire » : pour la déclaration auprès d'ENEDIS

Avant de prendre la décision finale d'engager les travaux

▪ Voirie Réseaux terrains

○ **Urbanisme – Domaine public et isolation par l'extérieur**

Patrick CAGNIN et Daniel DUMONTET informent le conseil municipal de la problématique posée par les travaux d'isolation par l'extérieur lorsqu'ils conduisent à empiéter ou surplomber le domaine public.

Ils indiquent que la jurisprudence actuelle permet aux collectivités territoriales d'autoriser cette utilisation du domaine public sur demande des pétitionnaires, à condition que les caractéristiques de la voirie concernée et la configuration des lieux le permettent, mais tout en précisant au demandeur que la commune se dégage dans ce cas de toute responsabilité en cas de problèmes générés par cette occupation ou de dégradations constatées sur ces travaux.

○ **SDAEP – Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**

Le maire informe le conseil municipal de l'avancée de ce dossier qui devrait être validé fin 2021, suite à la présentation des phases 2, 3 et 4 par le cabinet Secundo.

Il propose au Conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité de définir les priorités comme suit, en matière de travaux sur le réseau d'AEP :

- Priorité 1: obligations réglementaires : traitement du CVM (chlorure de Vinyle Monomère) suite aux récentes analyses qui se situent hors des limites fixées par le code de la santé publique,
- Priorité 2 : études complémentaires pour optimiser le fonctionnement des deux réservoirs de Botte et de Trécourt,
- Priorité 3 : poursuite des travaux programmés pour la période 2022-2023,

Il indique en complément, qu'une problématique concernant le radon potentiellement dissous dans l'eau sera probablement à traiter et que des travaux concernant les brise-charges, proposés par le cabinet SECUNDO, seront à programmer.

Personnel communal

○ Recrutements de collaborateurs

Le maire informe l'assemblée

- de la rencontre qu'il a eu, accompagné d'Annick GIRAUD, avec la Directrice et la responsable des formations du Centre Départemental de Gestion de Saône et Loire,
- des candidatures reçues pour pourvoir les postes administratifs vacants.
- de la possibilité pour l'une d'elles de bénéficier d'une formation au métier de secrétaire de mairie en alternance à compter d'octobre.

Il propose de recruter 3 personnes à temps complet pour une durée initiale d'un an, à compter de la rentrée de septembre, afin de pourvoir les postes vacants, de résorber le retard accumulé et de remettre à niveau certains domaines, de former les recrues de manière à préparer les départs en retraite à intervenir dans les prochaines années.

Il indique qu'une redistribution et l'adaptation des locaux seront nécessaires, ainsi que l'acquisition de matériel informatique supplémentaire.

L'organisation du travail sera également à repenser : télétravail, modalités de permanence et d'ouverture au public, afin d'adapter les postes et leurs contraintes à l'évolution de la société et renforcer leur attractivité.

▪ Questions diverses

○ Admissions en non valeurs

Le maire informe que le Trésorier Municipal, lui a transmis un état des restes à recouvrer concernant les budgets locaux commerciaux et site de loisirs du Paluet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte d'admettre en non-valeur la somme de 164€57, constatant ainsi la perte définitive de ces recettes irrécouvrables.
- Rejette les autres demandes du trésorier, estimant que des solutions de recouvrement peuvent encore être mises en œuvre.

○ Vente eau impayés

Un ensemble d'impayé est irrécouvrable pour un montant de 256.85 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de passer la somme en perte de façon définitive.

▪ Commission technique

Daniel DUMONTET et Patrick CAGNIN rapportent à l'assemblée les travaux mensuels de la commission.

Ils informent le conseil municipal :

- de la signature d'un contrat de maintenance avec la société GELET pour la maintenance des cloches et du paratonnerre de l'église, moyennant un coût annuel de 192 €,
- du renouvellement d'un lot d'extincteurs obsolètes pour un montant de 995 € HT,
- des opérations de bornage avec Mme Christiane TERRIER à la Croix Mission, en régularisation d'une décision antérieure, tous frais à charge de la commune, qui n'avait pu intervenir compte tenu de l'indivision.
- de la réception du devis de l'entreprise Guerin pour la remise à niveau du chauffage dans les locaux commerciaux de l'immeuble JANIN pour un montant de 5 600 € ht, étant précisé qu'il sera nécessaire de prévoir en complément un système de sous comptage permettant le calcul des charges au réel pour les locataires.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte cette proposition et charge le maire ou un adjoint d'accepter les devis de l'entreprise GUERIN et de lancer les travaux au plus tôt.

▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

Alain GUERIN effectue pour l'assemblée le compte rendu de la dernière commission.

○ Piscine :

La piscine a ouvert ses portes le 12 juin, le contrat du chef de bassin ayant pris fin en cours de période d'essai à l'initiative de l'employeur, une période de fermeture de 3 jours a dû être mise en place. Un nouveau chef de bassin a été recruté, rejoint par une surveillante de baignade, un second maître-nageur et des équipiers ponctuels qui assureront des remplacements. La saison pourrait se poursuivre en septembre pour la natation scolaire, en attente des réponses des enseignants.

Animations prévues cet été :

- cours d'apprentissage, de découverte du milieu aquatique, aquaphobie et perfectionnement nage ;
- aquagym, nocturnes, fêtes de l'été, de la piscine ...

○ WIKI Pays

Alain GUERIN informe avoir pris contact avec la chargée de mission numérique au PETER Mâconnais Sud Bourgogne, en charge du développement de WIKI Pays, où la commune de Matour est présente. Des ateliers sont organisés en lien avec la Communauté de Communes SCMB et Villages solidaires, afin de mettre à jour les données en vue de promouvoir le site à destination de tous publics, administrations, touristes...

○ Fête du 14 août

Le feu d'artifice est programmé. Buvette et bal populaire sont conditionnés à l'évolution de la situation sanitaire.

○ Maison des Patrimoines

➤ Fréquentation

Elle reste modeste mais conforme aux attentes, avec un intérêt certain porté pour les stages, expositions temporaires. 5 écoles, soit 11 classes ont été accueillies, soit 236 élèves (petite section à CM2). Un centre de loisirs sera accueilli cet été et un partenariat devrait se conclure avec la MFR d'Anzy-le-Duc pour une formation en apiculture avec Pierre DUCLOS. Des bénévoles viendront en renfort pour assurer l'accueil lors des grandes manifestations.

➤ Marchés de producteurs :

La réunion de lancement a eu lieu le 23 juin 2021, 16 producteurs seront présents. Le 1^{er} marché s'est déroulé le 12 juillet, avec des conditions météorologiques déplorables. La présence de tous les producteurs et des musiciens est à saluer.

➤ «Fantastic Picnic» :

La 2^{ème} édition du «Fantastic Picnic» aura lieu le dimanche 12 septembre à midi, avec repas sortis des fours banaux du Manoir par les Amis du Manoir, donnant droit à une visite gratuite de la Maison des Patrimoines.

➤ Journées du Patrimoine

Les Amis du Manoir proposeront une animation gratuite « beurre à la baratte » le 19 septembre après-midi. A cette occasion le prix des entrées sera réduit à 2€ par adulte, gratuit pour les enfants de moins de 18 ans.

➤ Projet Randoland

Le projet sera livré au public pour cet été après des premiers tests positifs. Deux mallettes seront disponibles, accompagnées de livrets en cours d'achèvement.

○ Zone de loisir du Paluet

➤ Projet d'aménagement

Alain GUERIN informe l'assemblée qu'en matière de Moe, deux propositions d'étude préliminaire (EP) ont été reçues :

- l'une détaillée du cabinet éjo à hauteur de 3 350 €HT.
- l'autre de l'OPAC à hauteur de 5 500 €HT, incluse dans une tranche ferme de 12 000 €HT.

La proposition acceptée lors de la précédente mandature est annulée.

La commission propose de retenir la proposition du cabinet Ejo, moins-disante et qui semble plus « coller » aux attentes de la Région.

La recherche de financement est en cours qui conditionnera la faisabilité du projet porté par la commission.

➤ Aire de jeux : L'installation est terminée, la commission de sécurité est attendue mi-juillet.

○ Circuits de randonnées :

Le balisage a été entièrement révisé, des poteaux seront installés prochainement. La commune a participé au repas de fin d'année des marcheurs en offrant les boissons.

La commission propose de lancer les acquisitions en cours pour la création du sentier des « grandes terres » qui participera au sentier du patrimoine. Les acquisitions se feront selon les modalités mises en œuvre lors de la création du chemin de la Madone.

○ Petit patrimoine

Un groupe de travail est constitué pour effectuer le recensement de l'ensemble du patrimoine à restaurer, lavoirs, puits, fontaines, fours ... composé de Jérémy PETITJEAN, Amélie DORIN, Alain GUERIN, qui a vocation à s'étoffer avec la participation d'autres personnes intéressées.

○ Informations diverses

- La 26^e édition du Rallye Puissance 5, aura lieu le 17 juillet 2021
- Le Marathon relais des Matou'Run aura lieu le 25 septembre 2021

▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

Brigitte SARRAZIN, Nathalie Lapalus et Amélie DORIN effectuent pour l'assemblée le compte rendu de la dernière commission.

○ Ecoles : Rentrée 2021

- Les rythmes scolaires acceptés par délibération du conseil municipal ont été validés par l'inspection académique.
- La mise à disposition respective des personnels par la commune et le SEJ, est reconduite pour la rentrée 2021.
- Les inscriptions sont toujours en cours tant au niveau des écoles que du restaurant scolaire
 - A l'école maternelle : 10 inscriptions sont enregistrées : 5 PPS, 3PS, 2MS, ce qui porte actuellement à 43 enfants l'effectif de rentrée
 - A l'école élémentaire 2 inscriptions sont comptabilisées en CP et CE2 avec un total de 77/78 élèves à la rentrée, soit une baisse significative pour cette école qui conservera toutefois les 4 classes.
 - Pour la cantine : 82 enfants inscrits à ce jour.
- Elles effectuent le compte rendu des derniers conseils d'écoles,
- Elles indiquent que la faisabilité du dispositif de solidarité « la cantine à un euro » envers les familles les plus touchées par la pandémie, soutenu financièrement par l'état pour les communes éligibles dont Matour fait partie soit étudiée pendant l'été.
- Et informent l'assemblée que la concertation pour les « idées » concernant la rénovation de l'école maternelle a permis l'émergence d'idées concrètes, principalement sur l'aménagement extérieur de l'école, avec des jeux et des couleurs ; la proposition de choisir un nom pour cette école... Ce travail sera repris à l'automne avec la constitution de groupes de travail et de mise en œuvre des propositions réalisables.

○ Marpa :

Les conseillères effectuent pour l'assemblée le compte rendu de la dernière Assemblée Générale

- Les effectifs s'élèvent actuellement à 25 résidents (4 hommes et 21 femmes) et 17 personnels (12 CDI et 5 CDD)
- La structure a bénéficié d'aides importantes du Conseil départemental et du Crédit Agricole dans le contexte de crise sanitaire Covid-19 ;
- Le bilan financier est positif grâce à la vente de la maison Jean Roux, mais l'équilibre est menacé par les incidences de la Loi Ségur qui crée une disparité de rémunération entre les secteurs privés et public que le CA de l'établissement a décidé de compenser.
- La brocante n'aura pas lieu cette année encore ;
- les visites aux résidents ne sont pas encore totalement libres et restent limitées.
- Des problèmes de chauffage subsistent dans l'aile Sud de l'établissement, l'entretien des espaces verts devient problématique par manque de bénévoles. Différentes améliorations sont en cours d'étude par la Communauté de Communes.

○ Accueil de réfugiés :

Brigitte SARRAZIN rapporte qu'une rencontre des référents des divers collectifs du territoire a eu lieu le 2 juillet

- De futures arrivées sont annoncées pour le mois d'août dans les appartements (dispositif CPH), concernant deux personnes isolées et une famille.
- L'Association le Pont a souligné l'importance de l'accompagnement des bénévoles, complémentaire de leur action.
- Le collectif de Matour est à la recherche de nouveaux bénévoles pour le transport, en particulier vers Mâcon, pour les cours de français.
- Un livret d'accueil est en création, qui regroupera les moyens de mobilité et les services existants sur le territoire.
- Une formation des bénévoles est projetée afin de leur donner des outils et des clés pour accompagner dans la bienveillance tout en privilégiant les dispositifs existants.
- Un pique-nique est programmé, samedi 21 août à 18h, au lac de St Point, à l'attention des bénévoles et des personnes réfugiées.

▪ Informations diverses

- Mesures covid à compter du 30 juin
- Relevés Météo de juin 2021

○ **Dates à retenir**

Maire Adjoint SG

Commission technique

CM

CATE

ESL

mardi 27 juillet 20h30

mardi 3 août 19h00

mardi 10 août 20h30

mercredi 4 août 20h30

lundi 23 août 20h30

Visite cheffe de projet petites villes demain

mardi 31 août 9h00

Séance levée à 01h00mn

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 10 août 2021 – 20h30 salle du CART ou du Conseil Municipal selon l'évolution du contexte sanitaire.